

COPIE

Compte rendu du Conseil des Ministres

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce mercredi 3 novembre 2021, sous la présidence de Monsieur Patrice TALON, Président de la République.

Les décisions ci-après ont été prises :

I- Mesures normatives.

Au titre de ces mesures, ont été adoptés les décrets portant attributions, organisation et fonctionnement des ministères ci-après :

- Travail et Fonction Publique ;
- Agriculture, Elevage et Pêche ;
- Energie ;
- Cadre de Vie et Développement Durable ;
- Défense Nationale ;
- Petites et Moyennes Entreprises et Promotion de l'Emploi ;
- Affaires Etrangères et Coopération ;
- Intérieur et Sécurité Publique ;
- Enseignements Secondaire, Technique et Formation Professionnelle ;
- Enseignements Maternel et Primaire ;
- Santé ;
- Affaires Sociales et Microfinance ;
- Infrastructures et Transports ;
- Justice et Législation.

Ont été par ailleurs adoptés, les décrets portant :

- organisation générale des Forces armées béninoises et organisation du commandement dans lesdites Forces ;
- attributions, organisation et fonctionnement des états-majors des différentes composantes des Forces armées béninoises ;

- nomination de membres au sein des Conseils d'administration du Centre national de Gestion des Réserves de Faune, et de la Société nationale des Hydrocarbures du Bénin.

II- Communications.

Travaux de revêtement des parcs de l'Esplanade des Amazones, de la Place de l'Indépendance, du Champ de foire Sud, du Jardin de Mathieu et aménagements paysagers.

Ces travaux confortatifs de revêtement sont réalisés, pour les esplanades, avec des carreaux grès cérame et, pour les parcs, avec des plaques de béton fibré couvrant leurs allées.

En ce qui concerne les aménagements paysagers, c'est le secteur 1B du Boulevard de la Marina et l'Esplanade des Amazones qui sont impactés.

Au regard des impératifs de livraison dans le délai prescrit, le Conseil a autorisé la contractualisation avec diverses sociétés spécialisées, puis instruit les ministres dont relèvent les chantiers, de veiller à leur bonne exécution.

Fait à Cotonou, le 3 novembre 2021,
Le Secrétaire Général du Gouvernement,



Edouard QUIN-OURO.